



---

**Extrait de la séance du Conseil Communal de Le Vaud  
du jeudi 07.03.2024 à 20h**

Présidence : Mme Ariane Gétaz

Présents : 32 sur 44 membres avant l'assermentation d'un nouveau membre, 33 sur 45 après.

Excusé/es : Mmes & MM M. Arpin, S. Bürer, L. Christinet, E. Epple, B. Fevry, O. Hog, W. Leuba, K. Michalak Arpin, B. Pasche, C. Pasche et D. Rochat.

Absent : M B. Cheval.

### **1. Communications de la Présidente.**

A. Gétaz, Présidente, lit le courrier de démission de R. Badoud.

Elle rappelle aux délégués que les rapports annuels sont à rendre pour le prochain conseil.

Elle salue la présence de M. Jonas Donnet dont la prise de parole pour la présentation au point 7 de l'ODJ a été acceptée à l'unanimité.

### **2. Communications de la Municipalité.**

S. Pécoud, Syndic :

- Administration : La Municipalité se donne 2 ans pour structurer l'administration.
- Ressources humaines : l'architecture de la gestion du personnel doit être améliorée.
- Commérages : ce serait mieux pour le village si on cessait de colporter des informations infondées.
- Eau : La municipalité essaie de situer la grosse fuite d'eau qui a sévit depuis décembre. Plusieurs fuites ont été trouvées lors de l'opération du lundi 5 mars, une autre opération sera effectuée le lundi 11.

J. Oldacre, Municipal :

- Permis de construction : le plan d'aménagement extérieur doit aussi être déposé et respecté.
- Pompe à chaleur : le Canton a opté pour la procédure simplifiée sans mise à l'enquête ; mais il faudrait faire le test de bruits, le rapport de l'amiante pour les bâtiments construits avant 1991 et en informer les voisins. Le demandeur recevra une autorisation municipale au lieu d'un permis de construire.
- PACom : les derniers changements ont été soumis au Canton.

N. Beck, Municipal :

- Gobelets communaux : la ligne graphique est en finalisation, le kit de 1'500 gobelets serait prêt pour le tournoi de Unihockey.

S. Humbert, Municipal :

- PECC : le rapport finalisé est mis sur le site web.
- Obligation de tenir les chiens en laisse : du 1<sup>er</sup> avril au 15 juillet, en forêt, en lisière de forêt et dans les pâturages avec du bétail.
- Centre du tri : horaire d'été en vigueur de mars à octobre, les vendredis du 17h à 19h.
- Trottoir des Curtil (est) : le projet a été soumis au Canton. Mise à l'enquête à venir.
- Héritage Christinet : la reprise des terrains agricoles avance, la demande aux cohéritiers est en préparation.
- Limitation de vitesse acceptée par le Canton : Bois-Laurent en Zone 50, extension de la Zone 30 pour Vy Neuve et la route des Montagnes en Zone 30 jusqu'au camping.
- Sécurité routière : le fest « toblerones » sera installé dès mi-mars pour 6 mois au milieu du village et à l'arrêt du bus.
- Parkings : les macarons sont disponibles pour les personnes ayant besoin de places privées.
- Forêt : la réserve forestière mixte du Haut vallon de la Serine a été acceptée par le Canton. Pas d'exploitation pendant 50 ans, indemnité prévue d'environ CHF 40'000.-

### **3. Assermentation d'un nouveau conseiller communal.**

Pierre-Alain Roizetta, premier des suppléants, est assermenté nouveau conseiller communal.

**4. PV de la séance du 14 décembre 2023.**

Le PV du 14 décembre 2023 tel que modifié est accepté par 23 oui et 9 abstentions.

**5. Préavis municipal N°15/2024 : Demande de dépassement du montant relatif à l'autorisation de plaider dans les affaires civiles et pénales. Nomination de la Commission des finances.**

Le PM N°15/22 a été présenté par N. Beck. La Commission des finances est nommée.

**6. Préavis municipal N°14/2023 : Participation communale au fonds régional pour une mobilité collective pour la période 2024-2034 à hauteur de CHF 126'720.-. Rapports des Commissions des finances, ad hoc et vote.**

Le Préavis municipal N°14/2023 : Participation communale au fonds régional pour une mobilité collective pour la période 2024-2034 à hauteur de CHF 126'720.- tel que présenté est accepté par 31 oui et 1 abstention.

Le Conseil communal a accepté les décisions suivantes :

- Vu le préavis municipal N°14/2023 : Participation communale au fonds régional pour une mobilité collective pour la période 2024-2034 à hauteur de CHF 126'720.-,  
Où le rapport de la Commission des finances chargée d'examiner ce préavis,  
Où le rapport de la Commission ad hoc chargée d'examiner ce préavis,  
Considérant que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
Accepte le préavis municipal N°14/2023, à savoir d'autoriser la Municipalité à engager le montant de CHF 126'720.- sur 10 ans à compter de 2024 jusqu'à 2034 équivalent à CHF 9.00 x 1408 habitants au titre de la participation communale au fonds régional pour une mobilité collective,  
Accepte d'imputer au budget le montant de CHF 12'672.- sur le compte N° 140.3520.01 chaque année pendant 10 ans,  
Accepte de prendre acte de la clause de sortie prévue qui donne la possibilité de quitter le programme pendant la période décennale, au plus tôt d'ici au 31 décembre 2028 (soit un minimum de 5 ans d'engagement), avec un effet après deux années civiles (1<sup>er</sup> janvier 2031).

**7. Présentation de la mise à niveau et la structuration de l'environnement informatique des différents services communaux.**

M. Jonas Donnet a présenté de façon amène cette mise à niveau.

**8. Communications des délégués aux associations.**

Pas de communication.

**9. Divers et propositions individuelles.**

Le règlement de la police de construction n'a pas changé à ce jour, mais il est dûment appliqué

L'amicale des sapeurs-pompiers organise un match aux cartes le 17 mars.

Le club des Coudes Cassés organise des jeux pour fêter les 31 ans du club le 1<sup>er</sup> juin.

L'épicerie est ouverte, l'annonce sera faite par le commerçant quand l'achalandage sera complet.

Le Vaud, le 8 mars 2024

Pour le Conseil Communal

Ariane Gétaz  
Présidente



Lin Schelling  
Secrétaire

Sont soumises au référendum les décisions adoptées par le Conseil communal (art. 160 al.1 LEDP), sauf exceptions expressément mentionnées à l'article 160 al. 2 LEDP. Voir articles 161, 162, 163, 164 & 165 LEDP.